

INTERPELLATION À L'ADRESSE de MMES et MM. LES PARLEMENTAIRES
EUROPÉEN·NES et des MEMBRES de la COMMISSION EUROPÉENNE

NON À LA NORMALISATION ET À LA RECONNAISSANCE DES TALIBANS !

**OUI À LA RECONNAISSANCE DES DROITS ET DE LA LIBERTÉ DES FEMMES,
DES FILLES ET DES FAMILLES D'AFGHANISTAN !**

Nous, femmes d'Afghanistan, responsables d'associations engagées – depuis 30 ans pour certaines d'entre nous –, dans la lutte pour les droits fondamentaux des femmes d'Afghanistan,

Nous qui avons eu la chance de pouvoir militer et nous exprimer librement avec le soutien de nos ami.es féministes et celui de la communauté européenne dès 1996, lors de la première apparition des milices talibanes en Afghanistan,

Aujourd'hui, avec nos sœurs militantes et engagées, obligées de quitter l'Afghanistan à l'arrivée des milices talibanes, qui ont été généreusement accueillies au sein de l'Union Européenne, nous voulons une nouvelle fois nous exprimer et défendre notre cause, nos droits, nos libertés et nos valeurs, piétinés par ces milices.

Nous n'oublions pas nos sœurs et nos familles restées sur place qui vivent dans la terreur de ces terroristes.

Nous avons été abasourdies, choquées et profondément humiliées, par l'annonce le 11 mai 2026 de l'invitation faite par la Commission européenne aux représentants des milices terroristes talibanes, de venir à Bruxelles discuter du renvoi de migrants afghans vers l'Afghanistan, lors d'une « *réunion de suivi technique potentielle* ».

Cette initiative, **coordonnée avec la Suède**, fait suite à deux déplacements de la Commission en Afghanistan.

Même si la Commission a indiqué que l'engagement avec l'administration talibane « *ne constitue en aucun cas une reconnaissance* » du groupe, **nous considérons que c'est une reconnaissance officieuse des milices qui ont pris le pouvoir en Afghanistan et règnent par la terreur sur la population de l'Afghanistan**, par des décrets iniques, et des actions violentes en particulier contre les femmes et les filles.

C'est, ipso facto, reconnaître comme interlocuteurs légitimes de l'Europe, les bourreaux des femmes et des filles afghanes, c'est reconnaître ce pouvoir illégitime.

L'Europe a effectivement un problème avec des ressortissants afghans, auteurs d'agressions et condamnés par la justice, dont certains pays souhaitent se débarrasser en les renvoyant dans leur pays d'origine. **Est-ce aux femmes, aux filles, aux familles afghanes d'en payer le prix ?**

La Commission européenne sait parfaitement le sort réservé par les talibans aux femmes et aux filles afghanes, puisque le 8 juillet 2025, la Cour Pénale Internationale a émis des mandats d'arrêt contre deux dirigeants talibans pour le « *crime contre l'humanité de persécution liée au genre en vertu de l'article 7-1-h du Statut de Rome* », mandats assortis

d'un dossier d'instruction qui liste les persécutions contre les femmes et plus de 150 décrets pris contre elles depuis le 15 août 2021.

Comment Mesdames et Messieurs les commissaires européens **peuvent-ils faire fi des engagements et valeurs de l'Europe**, et renvoyer la population d'Afghanistan à un péril pire encore que ce à quoi elle est aujourd'hui condamnée ?

Où sont en effet ces valeurs de l'Europe, qui figurent dans la **Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne**, valeurs en lesquelles nous, femmes afghanes, avons placé toute notre confiance ?

Où est le respect de ces valeurs de « *dignité humaine, liberté, démocratie, égalité, État de droit, respect des droits de la personne* » qui fondent l'identité européenne ?

La Charte ne dit-elle pas clairement : « *La dignité humaine est inviolable. Elle doit être respectée et protégée.* » (I.1), « *Nul ne peut être soumis à la torture, ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants.* » (I.2), « *Nul ne peut être tenu en esclavage ni en servitude* » (1.5).

Ne s'engage-t-elle pas à assurer *le droit à l'éducation (II.14)*, *l'égalité entre les femmes et les hommes et les droits de l'enfant (II.24)* ?

Les femmes afghanes sont aujourd'hui privées de tous ces droits. L'esclavage a été réintroduit dans les textes officiels. Les petites filles quittent l'école à 12 ans, et on peut les marier sans consentement à partir de 9, voire 6 ans. La mortalité des femmes et des enfants est une des plus élevées au monde.

Est-ce cela que vous cautionnez, Mesdames et Messieurs les commissaires de l'Europe ? Mesdames et Messieurs les représentantes de la Suède qui vous associez à cette initiative ?

Nous remercions Mmes et MM. les député·es européen·nes, et Mme la présidente de la commission en charge de l'Afghanistan de s'être vigoureusement élevé·es contre cette intention.

Alors oui, nous sommes bouleversées, humiliées dans notre identité afghane, dans notre identité de femmes et de filles.

C'est pourquoi nous en appelons aux élu·es européen·nes, nous en appelons à la communauté internationale humaniste.

Écoutez le cri des femmes, des filles et des familles d'Afghanistan !

Nous ne laisserons pas fouler aux pieds la population de l'Afghanistan, nous ne laisserons pas l'Europe se couvrir de honte.

NON À LA NORMALISATION ET À LA RECONNAISSANCE DES TALIBANS !

OUI À LA RECONNAISSANCE DES DROITS ET DE LA LIBERTÉ DES FEMMES, DES FILLES ET DES FAMILLES D'AFGHANISTAN !

